

Pourquoi les élèves restent parfois sans profs ?

T.Z.R ? Il existe dans l'éducation nationale des professeurs chargés spécialement de remplacer les professeurs absents dans les collèges et les lycées (on les appelle les « TZR » : titulaires sur zone de remplacement). Mais avec un budget de l'éducation nationale chaque année de plus en plus insuffisant, ces profs remplaçants sont de moins en moins nombreux et doivent exercer dans des conditions difficiles.

Quelles conséquences pour les élèves et pour l'ensemble des collègues ?

➔ Les profs remplaçants passent énormément de temps sur les routes, au lieu de préparer leurs cours.

Dans certains cas, ils n'ont aucune indemnité pour les trajets. (même pour plus de 400 km sur une semaine)

➔ Censés intervenir dans une zone précise, ils sont en fait envoyés par l'administration dans des zones limitrophes.

Une collègue a ainsi remplacé à Thumeries (zone de Lille), puis à Houdain (zone de Béthune), à Marles les Mines, puis à Théroutan, à Roubaix et enfin à Auchel.



Demanderiez-vous à un dentiste de pratiquer une intervention à l'épaule ?

Appelleriez-vous un plombier pour un problème d'électricité ?

➔ Les profs remplaçants ne sont pas suffisamment nombreux. En **lettres classiques : 17 profs pour l'académie de Lille**. En **arts plastiques : 13 profs remplaçants pour l'académie**. (On compte 420 établissements dans le 2nd degré). Le rectorat embauche alors des contractuels, c'est-à-dire du personnel précaire, soumis aux pressions de l'administration, et qui par ailleurs n'a pas obtenu le concours.



➔ Le rectorat de Lille demande aux TZR, quelques jours avant le rentrée, d'enseigner une matière qu'ils ne connaissent pas. Interrogez les professeurs de technologie, de physique, de maths, de latin, ou le documentaliste : n'ont-ils pas été sommés par l'administration d'occuper ces postes ?

A l'heure où le ministère encourage l'autonomie et la recherche documentaire des élèves, il reste dans l'académie de Lille 91 postes libres de documentalistes (notamment dans la zone de Maubeuge). Au concours, le ministère offrait 135 postes pour toute la France.

Le rectorat de Lille utilise alors des profs de français, de philosophie etc. pour faire l'accueil des élèves dans le CDI – et cela contre un jugement du tribunal administratif.

➔ Les profs remplaçants jonglent sur plusieurs établissements. On leur demande alors d'« **anticiper la sortie des élèves** » ; **comprenez « laisser sortir les élèves avant l'heure** ». L'administration combine des remplacements en même temps sur des villes comme Arras et Caudry, Lille et Gondrecourt



Education nationale : le problème des remplacements

Il faut du personnel qualifié !

Les TZR (titulaires sur zone de remplacement) sont des enseignants qui ont passé les concours de l'éducation nationale (capes, agrégation). Ils ont la même qualification et le même parcours que les professeurs fixés dans un établissement particulier. La seule différence réside dans le type de poste qu'ils occupent. Cela se joue au moment des mutations.

Cette qualification est, en cette période de pénurie, méprisée. Des profs de STI voient leur poste supprimé après 20 ans d'enseignement dans cette discipline et se retrouvent quelques jours avant la rentrée parachutés en collège pour faire de la technologie. Comment dans ces conditions assurer sa légitimité devant les élèves ?

Que feriez-vous si vous deviez vous retrouver devant un groupe de 25 personnes sans maîtriser ce que vous allez leur dire ?

Des profs de physique appliquée, n'ayant pas étudié la chimie dans leur cursus universitaire, sont envoyés en physique chimie : sont-ils dans ce cas capables d'assurer les manipulations en chimie avec les élèves ?

Pourquoi ne pas recourir aux autres profs de l'établissement ?

Un prof certifié doit assurer 18 heures de cours devant les élèves. Cette durée a été fixée en 1950, alors que la durée légale du travail était de 40 H.

Aujourd'hui, les études du ministère de l'éducation nationale évaluent le travail des professeurs à 40 H par semaine. Comment, dans ces conditions, un collègue peut-il assurer les 18 H d'un autre ?

Le service public d'éducation peut fournir autre chose que ces maigres rustines.

Des profs qui ne remplacent pas vraiment.

Puisque l'Etat recrute moins de professeurs ; en fin d'année, au moment des mutations, certains postes restent libres. L'administration doit donc utiliser les profs remplaçants dès le mois de juillet. Les remplaçants ne sont donc plus disponibles pour suppléer les collègues en congé maternité ou autres en cours d'année.

Ainsi, sur la zone de Maubeuge et celles de Douai, dès le 5 septembre, il n'y avait plus aucun prof remplaçant en mathématiques disponibles. A la même date, il n'y avait plus de contractuel ou de vacataire. Un chef d'établissement a dû demander aux profs s'ils « ne connaissaient pas quelqu'un capable de donner des cours de maths ».

Du bricolage !



exemples de trajet :

Waziers – Haumont – Ferrière la Grande (70 km)

Le Quesnoy – Sin le Noble (50km)

Lille – Valenciennes (52km)

Arras – Auxi le Château (63 km)

Des zones géographiques abandonnées

Sur les 1829 professeurs remplaçants de l'académie, le rectorat a décidé de les affecter de manière inégale. Certaines zones sont alors d'entrée sous dotées en remplaçants :

- 24,5% sont sur la Zone de Lille
- 12,6 % sur la Zone de Lens
- 16 % sur Zone de Douai -Valenciennes
- 6,1% dans la Zone de Dunkerque
- 4,9% sur la Zone de Calais
- 4,3 % sur la Zone de Maubeuge